

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14/12/2012

Affichage du Compte-Rendu  
Sommaire :  
le 28/12/2012

**Délibération n° D-2012-580**

**PERSONNEL MUNICIPAL - RÉGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATION**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Annie COUTUREAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

**Excusés :**

Madame Blanche BAMANA, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Maryvonne ARDOUIN.

**Direction Ressources Humaines**

**PERSONNEL MUNICIPAL - RÉGIME INDEMNITAIRE  
- MODIFICATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 7 décembre 2009 modifiée par les délibérations du 8 mars 2010, 20 juin 2011 et 25 juin 2012, le Conseil municipal a adopté un régime indemnitaire applicable aux personnels de la Ville de Niort.

Les conditions générales d'application de ce régime indemnitaire ont prévu que les personnels ayant été arrêtés pour maladie ordinaire au moins 5 fois sur une année civile et totalisant une durée d'absence de plus de 21 jours calendaires verraient leur régime indemnitaire réduit de 10 % l'année suivante.

Cette règle propre à la Ville de Niort, se cumule aujourd'hui avec les effets de la règle de la journée de carence au terme de laquelle le traitement d'un agent est suspendu le 1<sup>er</sup> jour de son arrêt de travail pour maladie ordinaire.

De nombreux agents se trouvent ainsi doublement pénalisés d'une perte de rémunération. C'est pourquoi, il apparaît opportun de revenir sur la règle interne précédemment définie et de maintenir le régime indemnitaire à l'ensemble des agents qui seront admis en arrêt de travail pour raison médicale. Le régime indemnitaire suivrait ainsi désormais exclusivement le sort du traitement en cas de maladie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de supprimer la règle interne consistant à réduire de 10% le régime indemnitaire des agents ayant bénéficié d'au moins 5 arrêts de travail pour maladie ordinaire représentant une durée d'absence d'au moins 22 jours. Cette mesure prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**